

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 FEVRIER 2021

Présents : tous les Administrateurs à l'exception de Michel LORRAIN et Bruno GATINOIS ayant donné tous deux leur pouvoir à Patrick MASSENET.

Arrivée tardive de Jean-Paul LARGENTIER à 9h25.

Le Président accueille les participants.

Le projet de compte rendu du précédent Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

Financement des dégâts de gibier

Le Président indique que l'ordre du jour de la réunion repose sur deux documents :

- La synthèse des dégâts de gibier et de la prévention, document habituellement diffusé à la réunion des Présidents de GIC grand gibier,
- Le tableau du montant de la taxe hectare par massif non plafonnée.

Le Président rappelle le contenu de chaque colonne du tableau GIC grand gibier. Chaque Administrateur commente son secteur.

Certains massifs n'enregistrent pas ou très peu de dégâts de gibier. D'autres voient leur situation s'améliorer très positivement au regard des surfaces détruites (massif 7, 8 A).

Inversement, d'autres massifs, bien que moins touchés que la saison précédente, demeurent à un niveau très élevé au regard de la surface détruite maximale tolérée.

La situation est disparate.

Le montant de la taxe hectare non plafonnée, reflétant la réalité du massif s'échelonne de zéro à plus de 20 € par hectare.

Les massifs 12, 24, 31 et 32 sont les plus touchés.

Le Président demande aux Administrateurs de réfléchir au moyen de financer ces taxes qui dans certains secteurs sont insupportables.

Plusieurs idées se font jour dans la discussion :

- Faire fonctionner la solidarité en écrêtant les taxes les plus hautes en relevant le plancher des plus basses,
- Augmenter les prix des bracelets de façon générale sur le département,
- Augmenter les prix des bracelets dans les massifs les plus touchés,
- Reporter une partie de la facture de cette année sur les saisons à venir en escomptant des meilleures années.

Ces modes de financement ne sont pas exhaustifs. Toutes les propositions seront étudiées. C'est dans cet esprit que le Président charge les Administrateurs de réfléchir au moyen juste et efficace de financer ces dégâts. Il est prévu que le Conseil se réunisse le 5 mars pour définir quelles solutions de financement retenir. Les deux solutions majoritaires seront proposées aux adhérents pour l'Assemblée Générale.

Subventions fédérales

Notre Fédération est très généreuse avec ses adhérents en termes de subventions. Toutefois, il apparaît comme le rappelle Patrice NONDIER que des abus ou des incohérences existent parfois. Du matériel subventionné est parfois implanté dans des départements voisins ou difficile à tracer...dans ce contexte il est décidé que désormais les adhérents paieront le prix normal des objets achetés et qu'ils recevront la subvention après vérification en amont par nos services que les conditions sont bien remplies à cet effet. La subvention ne sera donc plus versée a priori mais a posteriori.

Clôtures ACCA

La discussion relative au financement des dégâts a permis de mettre en exergue les sommes liées à la prévention des dégâts et notamment l'implantation des clôtures désormais subventionnées à hauteur de 20 ou 40 € par hectare, qui sont à la charge du massif. Il est impératif que l'implantation des clôtures soit validée par les Administrateurs afin d'éviter des implantations inutiles destinées uniquement à rapporter des revenus aux chasseurs locaux. Enfin, il faudra davantage veiller à l'entretien de ces clôtures.

Patrick MASSENET rappelle aux présents qu'il est parfois très délicat de récupérer les clôtures prêtées aux adhérents ou aux agriculteurs. Il cite le cas de Monsieur Thierry GENAY de Fraimbois qui malgré de nombreux rappels postaux et téléphoniques n'a toujours pas restitué sa clôture, a fait opposition sur son chèque de caution le déclarant volé et a de plus menacé de mort Roméo RIEDER qui a déposé plainte à la gendarmerie.